

Charte des Thèses

de l'Université Paris-Dauphine

Préambule

Directeur de thèse

et doctorant ont donc des droits et des devoirs respectifs d'un haut niveau d'exigence.

cf. le document "Un guide pour promouvoir une recherche intègre et responsable" proposé par le Comité d'éthique du CNRS - <http://www.cnrs.fr/comets/spip.php?article91>

Sommaire

I - Organisation générale de la thèse

1 - La thèse, étape d'un projet personnel et professionnel

2 - Sujet et faisabilité de la thèse

3 - Encadrement et suivi de la thèse

5 - Publication et valorisation de la thèse

6 - Procédures de médiation

II - Les spécificités de l'Ecole doctorale de Dauphine

1- La direction de thèse

cotutelles et codirections éventuelles en incluant les

2- Conditions de réinscription en thèse

en plus

3 - La pré-soutenance

une procédure interne obligatoire

4 - La soutenance et les mentions

Si un membre du jury participe au jury via visio-conférence, il est obligatoire, c

l'Ecole doctorale de Dauphine ne délivre pas de mention

5 - Dépôt et diffusion des thèses (cas des thèses non-confidentielles)

6 - Dispositions transitoires

III – Résumé : les engagements respectifs des différentes parties prenantes de la thèse

1 - Le directeur de Thèse

2 - Le doctorant

3 – Le directeur du centre de recherches d'accueil

4 - Le responsable de programme doctoral

Contrat d'engagement

LE/LA DOCTORANT(E)

**LE/LA DIRECTEUR(TRICE) DE
THÈSE**

**LE/LA DIRECTEUR(TRICE) DU
CENTRE de RECHERCHES**

**LE/LA RESPONSABLE DU
PROGRAMME DOCTORAL**

**LE/LA DIRECTEUR(TRICE) DE
L'ÉCOLE DOCTORALE**